



A U550154

## RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :	Société Générale d'Énergie	
Adresse :	27, rue du Commerce - 61100 Alençon	

Organisme de contrôle :	Normes Béga	Inspecteur :	Mr FABRE
Référence :	20130416-01	Tél :	02 33 81 10 00

Installation contrôlée :	Adresse :	Rue des Forges - Elbeuf - 76220 ELBEUF
--------------------------	-----------	--

Date du contrôle : 10/04/2013 L'habitant est :  propriétaire  locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » :  est présente N° : 1422328  n'est pas présente

<b>Caractéristiques de l'installation :</b>				
Compteur : Classe Q <sub>max</sub> :	6 m <sup>3</sup> /h	Fabricant :	Honeywell	N° : 37831654 Index : 0.415
Pression de service de l'installation intérieure :	24	mbar		
Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale	
Nombre : 1	1 chaudière	VAILANT VIE 26 36/3-3	24 kW	
2		H-K3		
3				

<b>Conclusion :</b>				
<b>L'installation neuve :</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction.				
<b>La nouvelle partie de l'installation :</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction.				
<b>L'installation existante :</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction.				

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenerie d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées :

Date : 10/04/2013 Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



A 1481323

**ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION  
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN  
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

Je soussigné : Nom .....	Prénom .....		
Représentant de l'entreprise .....	N° de T.V.A .....		
Rue .....	N° ..... Boîte .....		
Code postal .....	Localité .....	Tél .....	Fax .....
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : .....			
Adresse + Tél. ....			
atteste formellement et garantit par la présente			
<b>installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile)</b> suivant le plan ci-après			
dans l'immeuble situé à : Rue .....	N° .....	Boîte .....	Étage .....
Code postal .....	Commune .....		
Marque complieur .....	N° du complieur: <input type="text"/>		
pour le compte de : Nom .....	Prénom .....		
Rue .....	N° .....	Boîte .....	
Code postal .....	Commune .....		

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'aménée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
  - avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

**La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.**

<b>Réservé à l'installateur :</b> Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui : n° Cerga : .....	<b>Réservé au GRD:</b> .....	Date _____ Signature _____
---	---------------------------------	-------------------------------

### Annexe(s) :

## SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte de raccord, la connexion, la forme et la dimension (MM).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



**ORES**

### ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

N° TTG : 115188593

INTERVENTION / MISE EN SERVICE	CLIENT	INSTALLATION (si différente du client)
NOM, prénom : Battaglieri Régis	Adresse : Rue des rosiers 61 550 1200	Adresse :
COMPTEUR	COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)	
Marque : Honeywell DXX Calibre : G4 Année : 2018 Numéro : 3783-1650 Index : 0	Marque :	Calibre : Année :
	Numéro :	Index :
Relevé après 10 min : 16,0 Litres	Remarque : L dL	
Relevé au début : 16,0 Litres		
Débit/10 min : 0,0 Litres	x 6	0,0 Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).  
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel » (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).  
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)  
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.

3. Remarques

ok

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : L.V.	NOM, prénom : Battaglieri Adresse :
Prénom :	Qualité : propriétaire / locataire      Autres :
Date : 6.9.2014	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur. En signant le présent document, je reconnaiss expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
Signature	Signature

6000 61 Schéma isométrique installation Gaz

① Compteur  
Honeywell BK-G4M  
N° 38831654  
Index 00000, 115 H3

② Chaudière circulation  
Vaillant 24 kW  
VCLB E 296/3-5 HR3

A Vanne

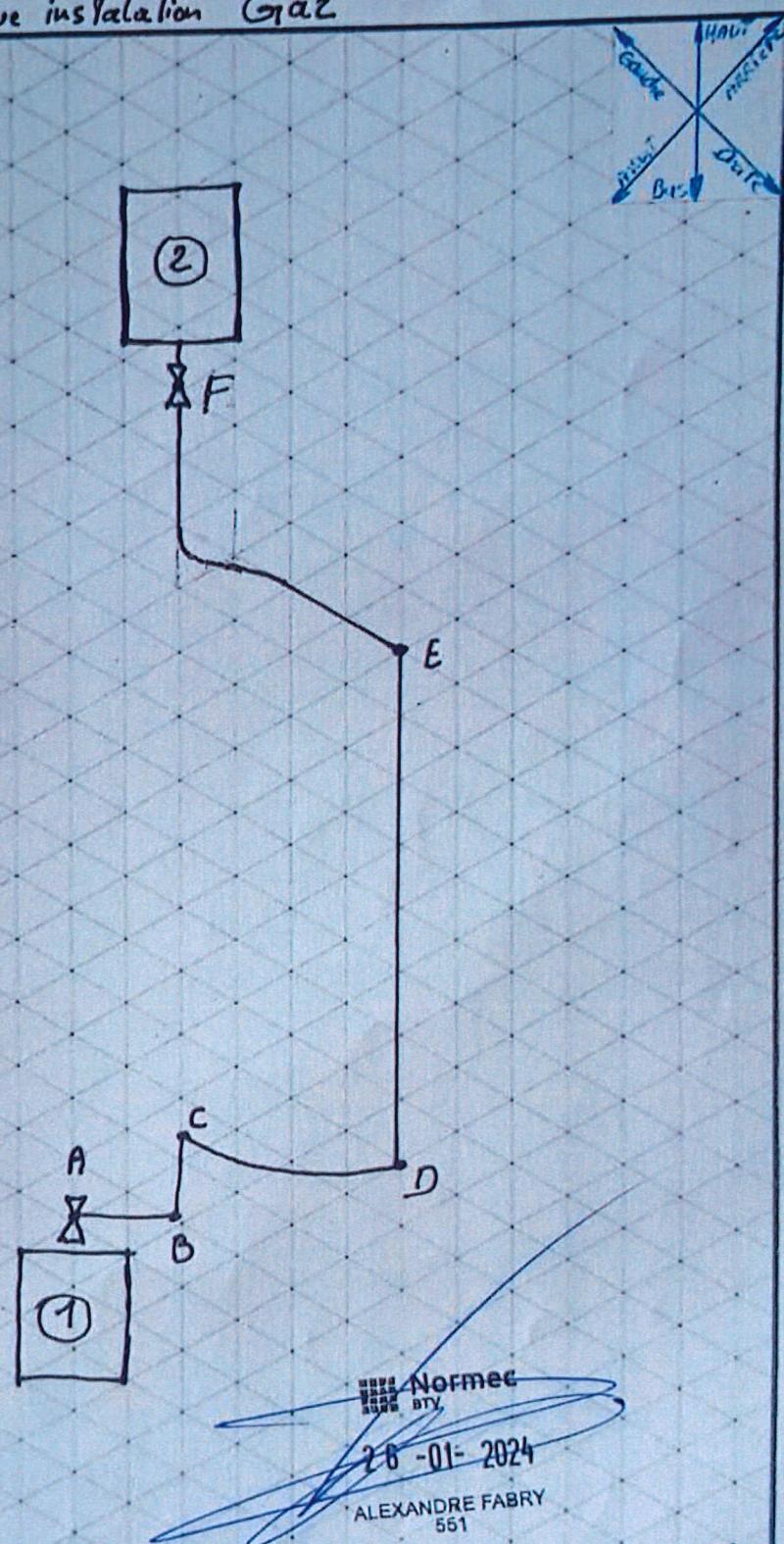
A-C 1m<sup>2</sup>  
Tube acier  
 $\phi 22$

C-D 2,4 mètres  
Tube cuivre  
 $\phi 22$

D-E 4,4 mètres  
Tube cuivre  
 $\phi 22$

E-F 3,3 mètres  
Tube cuivre  
 $\phi 15$

F Vanne + 20 cm cuivre  $\phi 15$   
raccordement chaudière



Adresse de l'installation

Rue des Fossés Fleuris  
61 500 Namur

Compteur

Marque: Honeywell  
BK-G4M  
N° : 38831654

Installation

Bateman Carl  
mise en conformité